



"Féminisme et vie en pleine nature" : oser, essayer, construire en auto-gestion

II Tu as envie d'allumer un feu sans qu'un mec ne te prenne la boîte d'allumettes des mains ? Tu rêves d'apprendre à fabriquer des constructions pour bien vivre dans les bois ?

Tu aimerais nous transmettre tes savoir-faire manuels et féministes ?". Ainsi commençait l'appel d'un week-end invitant à se réunir les 11, 12, 13 septembre 2020 en mixité choisie entre meufs et mecs trans en Haute-Garonne, dans une forêt appartenant à une coopérative d'habitant-es. Désigné sous le nom de "féminisme et vie en pleine nature", il nous a permis d'expérimenter, à vingt-cinq, un camp en autogestion articulé autour du partage de savoir-faire manuels.



Différentes activités ont ponctué ces deux jours : construction de meubles en palettes, démonstrations de plusieurs techniques pour allumer un feu, conception et fabrication d'une table en bois fraîchement tronçonné, cuisine collective, balade botanique, veillées, autodéfense, chants et lectures féministes.

Pour concrétiser cette intention d'autogestion, un tableau blanc était mis à disposition, que chacun-e pouvait remplir avec ses idées et ses propositions, tout en s'inscrivant aux différentes tâches nécessaires à la vie du camp. Les ajouts étaient ensuite discutés lors de conseils, tenus deux fois par jour, et pendant lesquels la suite du programme était décidée en fonction des envies collectives. Entre continuer la table commencée la veille, profiter du beau temps pour découvrir les plantes environnantes, et ajuster les points d'organisation aux besoins exprimés, tout était ainsi constamment rendu possible par l'investissement de toutes et tous les participant-es au quotidien.

La particularité de ce week-end résidait avant tout dans le cadre qui était proposé pour exprimer et vivre nos féminismes. Il nous a ainsi offert la possibilité de se transmettre et de s'approprier des savoir-faire manuels, auxquels beaucoup d'entre nous n'avaient que peu, voire pas, eu accès auparavant. Chacun-e a pu mettre ses compétences au service des autres, en animant un atelier. L'une d'entre nous a mis à disposition des palettes, ses outils ainsi qu'un livre de conseils techniques pour que celles et ceux qui le souhaitaient réalisent un meuble à ramener chez soi. Elle passait entre les groupes d'entraide qui s'étaient formés autour de quelques réalisations pour accompagner les gestes des participant-es et répondre à d'éventuelles questions, quelquefois par la démonstration. Parallèlement, un groupe décidait du modèle de table qui serait le plus pratique à adopter, et se dirigeait vers la forêt pour récupérer les troncs préparés la veille.

Ces deux jours ont surtout alimenté l'envie de reproduire cette expérience sur un temps plus long pour poursuivre toutes les discussions et les réalisations entamées, et concrétiser de nouveaux projets. En attendant, chacun-e repart avec la satisfaction d'avoir osé essayer de faire des choses – un acquis à réincorporer dans nos quotidiens.

» Soudan

L'excision pénalisée

Au Soudan, 87 % des femmes entre 14 et 49 ans ont subi des mutilations génitales. Mais les lignes sont en train de bouger, puisque l'article 141 du Code pénal approuvé le 22 avril 2020 fait de l'excision un délit passible de 3 ans de prison. L'efficacité d'une telle loi dépendra de sa mise en œuvre par les autorités et des mesures incitatives qui l'accompagneront. Déjà en novembre 2019 une loi contrôlant la manière dont les femmes s'habillaient et se comportaient dans l'espace public avait été abrogée. Ces mesures résultent du changement de régime après le départ d'Omar al-Bashir qui avait régné pendant 30 ans. Et de la mobilisation des femmes qui ont été en première ligne dans la révolution ayant fait tomber son régime.

En prison, traitement indigne des femmes ayant leurs règles

L'Observatoire international des prisons, section française, alerte sur la situation des femmes incarcérées en France en rapport avec leurs menstruations. Selon les témoignages recueillis par l'association, de nombreuses femmes sont contraintes d'utiliser des protections périodiques de fortune pendant leurs règles, mettant parfois leur santé en danger. Le nombre de protections fourni à leur arrivée est souvent bien trop faible. Certaines renoncent à toutes sorties pendant la période des règles par honte des tâches de sang sur leurs vêtements, ce qui peut les exposer à des sanctions et au mitard. D'autres se font fournir des protections illégalement au parloir par leur entourage, encourant le risque de se faire interdire de parloir si elles sont repérées. Dans certaines prisons, seules 3 douches par semaine sont autorisées, le reste devant se faire à la bouteille. Également concernée, la très mauvaise qualité des protections fournies, qui revêt un caractère humiliant. Pour celles qui arrivent à "cantiner" (acheter des produits au sein de la prison), la gamme des produits d'hygiène disponible est très restreinte, et parfois très chère par rapport à l'extérieur, du fait du monopole de prestataires privés s'octroyant des marges importantes. À l'automne 2019, le collectif Georgette Sand avait alerté sur la précarité menstruelle dans les prisons par une action place Vendôme à Paris. Ses membres demandaient notamment des distributeurs de protections gratuites dans les prisons. Le gouvernement et l'administration pénitentiaire avaient annoncé travailler sur le sujet, mais l'Observatoire international des prisons n'avait pas pu avoir d'informations précises au printemps 2020. Rappelons que les prisons sont prévues pour être des lieux de privation de liberté, pas de dignité.

♦ Observatoire international des prisons, tél. : 01 44 52 87 90, <https://oip.org>, contact@oip.org

♦ Collectif Georgette Sand, contact@georgettesand.com, <http://georgettesand.com>